Texte pseudonymisé

Avertissement: Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

Jugement commercial 2025TALCH15/01001

Audience publique du lundi, trente juin deux mille vingt-cinq.

Numéro du rôle : TAL-2025-05479 **Faillite n°581/2025**

Composition:

Anne LAMBÉ, Vice-présidente ;
Fernand PETTINGER, juge ;
Chris BACKES, juge-délégué ;
Ken BERENS, greffier.

LE TRIBUNAL :

Attendu qu'il résulte de l'aveu fait au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg, le vendredi 20 juin 2025 à 09h00 par Madame PERSONNE1.), demeurant professionnellement à L-ADRESSE1.), représentant la société à responsabilité limitée SOCIETE1.) SARL, elle-même gérante de la société en commandite simple **SOCIETE2.) SCS**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE1.), représentée par sa gérante actuellement en fonctions et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO1.), que la société en commandite simple SOCIETE2.) SCS a cessé ses paiements et que son crédit est ébranlé ;

qu'il y a donc lieu de la déclarer en état de faillite conformément aux articles 440 et 442 du Code de commerce ;

Par ces motifs :

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, quinzième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant en l'absence de la faillie,

reçoit la demande en la forme ;

la **dit** fondée ;

partant **déclare sur aveu** en état de faillite la société en commandite simple **SOCIETE2.) SCS**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE1.) ;

fixe provisoirement l'époque de la cessation des paiements au 30 décembre 2024 ;

nomme juge-commissaire Monsieur Chris BACKES, juge-délégué au tribunal d'arrondissement de Luxembourg et **désigne** comme curateur Maître Paul RUKAVINA, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg ;

ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 30 décembre 2025 sous peine de forclusion ;

fixe lieu, jour et heure pour la première vérification des créances au 25 juillet 2025 à 14.30 heures en l'auditoire du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, 7, rue du St. Esprit, 1er étage, salle CO.1.01 ;

o r d o n n e que les scellés seront apposés au siège social de la faillie et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable ;

o r d o n n e que le présent jugement sera inséré par extrait dans les journaux "Luxemburger Wort" et "Tageblatt" ;

o r d o n n e enfin l'exécution provisoire du présent jugement et **c o n d a m n e** la faillie aux dépens qui seront prélevés par privilège sur l'actif de la faillite.